

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 5 Avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents** : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame CARTA (*pouvoir à Madame DENIS*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur AMOURI*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absent : Monsieur FEDDAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/9 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2023-017 dédiée aux aménagements dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La signature de la convention financière pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) le 8 novembre 2022, a matérialisé l'engagement de la Ville de Denain dans cet ambitieux programme de rénovation et de restructuration urbaines.

Cette convention formalise plusieurs opérations d'investissement de diverses natures placées sous maîtrise d'ouvrage communale, notamment l'aménagement et la requalification d'environ 43 000 m² de voiries et d'espaces publics. Ces opérations s'étalent dans le temps, leur réalisation étant pluriannuelle.

Les opérations d'aménagement, constituées des travaux sur les voiries et espaces publics et également les différentes études nécessaires à leur conception, sont entrées en phase opérationnelle.

Par délibération n° 3/2 du 13 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2023-017) pour financer le projet d'aménagement prévu dans le cadre de la convention NPNRU.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 4/2 du 13 avril 2023, l'autorisation de programme n° 2023-017 a été ajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des travaux d'aménagement.

DELIBERATION N° 3/9 DU 11 AVRIL 2024 - F

Envoyé en préfecture le 25/04/2024
 Reçu en préfecture le 25/04/2024
 Publié le
 ID : 059-215901729-20240411-240411DE_3_9-DE

L'autorisation de programme n° 2023-017 se présente aujourd'hui comme suit :

	2023	2024	2025	2026 à 2029
Dépenses 25 679 810,80 € TTC	2 609 562 € TTC	8 385 989,80 € TTC	4 422 479,00 € TTC	10 261 780,00 € TTC
	9,8 %	33 %	17,2 %	40,0 %
Recettes 17 886 987,78 €	1 595 305,60 €	5 534 057,15 €	4 047 701,46	6 709 923,57 €
	8,9 %	30,9 %	22,6 %	37,5 %

La conduite du projet global nécessite de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement. Celles-ci doivent permettre de finaliser les travaux de déconstruction de l'ancienne salle Aragon, de l'annexe de la mairie et réaliser les travaux d'aménagement des espaces publics de la place de centre-ville et de l'îlot Basly.

Il est ainsi proposé de modifier l'affectation des crédits de paiement comme suit :

	Dépenses/Recettes antérieures	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026 à 2029
Dépenses 25 679 810,80 € TTC	523 374,07 € TTC	8 598 988,32 € TTC <i>(dont report 2023 : 2 059 325,32 € et NI 2024 : 6 539 663 €)</i>	4 924 536,29 € TTC	11 632 912,12 € TTC
	2,03%	33,48%	19,17%	45,29%
Recettes 17 886 987,78 €	932 705,35 €	2 701 527,66 €	5 569 995,99 €	8 682 758,78 €
	5,21%	15,1 %	31,13%	48,54%

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiement dans le sens du tableau ci-dessus exposé.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

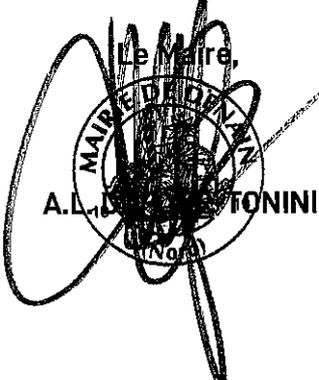
DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

 A. L. TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
 de la réception en Sous-Préfecture le.....
 et de la publication le.....